

A L'OCCAZ'YON

Société à responsabilité limitée

au capital de 50 000 euros

Siège social : 14 rue La Fayette
85000 LA ROCHE SUR YON

Société en cours de constitution

NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés :

Madame MECHINEAU Laurie

Née le 28/09/1977 à La Roche sur Yon (85)

Déclarant avoir conclu avec Monsieur MARTINEAU Charles un pacte civil de solidarité sous le numéro 852132022020007 déposé auprès de l'Officier de l'état civil de la mairie de Saint Florent des Bois, commune déléguée de Rives de l'Yon, en date du 12/10/2022, laquelle convention est soumise au régime de séparation des patrimoines.

Demeurant à 12 route du Bruleau – ST FLORENT DES BOIS – 85310 RIVES DE L'YON.
Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française.

Monsieur MARTINEAU Charles

Né le 05/11/1979 à Montaigu (85)

Déclarant avoir conclu avec Madame MECHINEAU Laurie un pacte civil de solidarité sous le numéro 852132022020007 déposé auprès de l'Officier de l'état civil de la mairie de Saint Florent des Bois, commune déléguée de Rives de l'Yon, en date du 12/10/2022, laquelle convention est soumise au régime de séparation des patrimoines.

Demeurant à 12 route du Bruleau – ST FLORENT DES BOIS – 85310 RIVES DE L'YON.
Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française.

Seuls associés de la Société A L'OCCAZ'YON en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, le 3 Février 2026, à 11 heures, à la Roche sur Yon, pour désigner d'un commun accord le premier gérant les premiers gérants

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIÈRE - NOMINATION DES GÉRANTS

Les soussignés nomment en qualité de gérant gérants de la Société :

- Madame MECHINEAU Laurie demeurant 12 route du Bruleau – Saint Florent des Bois – 85310 RIVES DE L'YON
- Monsieur MARTINEAU Charles demeurant 12 route du Bruleau – Saint Florent des Bois – 85310 RIVES DE L'YON

Pour une durée illimitée.

CM LH

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Les Gérants déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

DEUXIÈME - POUVOIRS DES GÉRANTS

Le Gérant exercera ses Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

TROISIÈME - RÉMUNERATION DES GÉRANTS

En rémunération de leurs fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

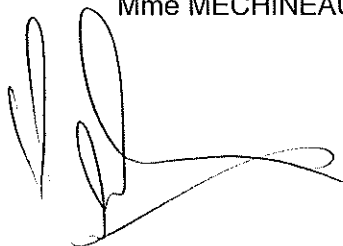
QUATRIÈME - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs à Monsieur MARTINEAU Charles au Gérant de la Société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

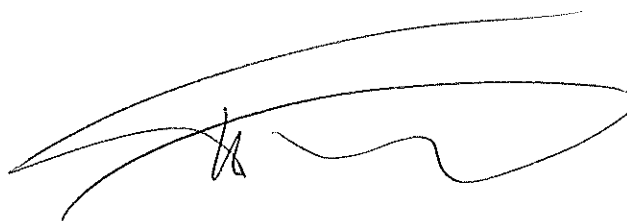
Fait à La Roche sur Yon
Le 6 Février 2026

En 3 exemplaires dont un pour l'exécution des formalités légales.

Mme MECHINEAU Laurie

Handwritten signature of Mme MECHINEAU Laurie in black ink.

Mr MARTINEAU Charles

Handwritten signature of Mr MARTINEAU Charles in black ink.

cn Ld